



CRI(2022)02

**CONCLUSIONS DE L'ECRI  
SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS  
FAISANT L'OBJET D'UN SUIVI INTERMÉDIAIRE ADRESSÉES À  
L'IRLANDE**


*Adoptées le 7 décembre 2021 <sup>1</sup>*

*Publiées le 3 mars 2022*

---

<sup>1</sup> Aucun fait intervenu après le 23 novembre 2021, date de réception de la réponse des autorités irlandaises à la demande d'informations de l'ECRI sur les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations faisant l'objet d'un suivi intermédiaire, n'est pris en compte dans la présente analyse.

Secrétariat de l'ECRI  
Direction Générale II - Démocratie  
Conseil de l'Europe  
F - 67075 STRASBOURG Cedex  
Tel.: +33 (0) 390 21 46 62

[www.coe.int/ecri](http://www.coe.int/ecri)  
 @ECRI\_CoE

## **AVANT-PROPOS**

Dans le cadre du cinquième cycle de ses travaux de monitoring, l'ECRI a reconduit sa procédure de suivi intermédiaire qui s'applique à deux recommandations spécifiques formulées dans ses rapports par pays.

Conformément au document d'information sur le cinquième cycle de suivi de l'ECRI porté à l'attention des Délégués des Ministres le 14 novembre 2012,<sup>2</sup> l'ECRI adresse, au plus tard deux ans après la publication de chaque rapport, une communication au gouvernement en question pour lui demander ce qui a été fait concernant l'application des recommandations spécifiques pour lesquelles une mise en œuvre prioritaire a été requise.

En même temps, l'ECRI rassemble de son côté des informations utiles. Sur la base de ces informations et de la réponse du gouvernement, elle tire des conclusions sur la manière dont ses recommandations ont été suivies.

Il convient de noter que ces conclusions ne concernent que les recommandations spécifiques faisant l'objet d'un suivi intermédiaire et n'ont pas pour objet de donner une analyse complète de l'ensemble des faits nouveaux intervenus dans la lutte contre le racisme et l'intolérance dans l'Etat en question.

---

<sup>2</sup> CM/Del/Dec(2012)1154/4.2.

1) *Dans son rapport sur l'Irlande (cinquième cycle de monitoring) publié le 4 juin 2019, l'ECRI recommandait vivement de résoudre le problème de la sous-utilisation par les collectivités locales des fonds alloués à l'hébergement des Gens du voyage, par exemple en prévoyant des sanctions dissuasives à l'égard de celles qui ne dépensent pas les fonds alloués ou en transférant la responsabilité de l'hébergement des Gens du voyage qui pèse sur les collectivités locales à une commission centrale du logement.*

L'ECRI note avec satisfaction que le budget de 14,5 millions d'euros alloué spécifiquement à l'hébergement des Gens du voyage pour 2020 a été entièrement dépensé. Dans le même temps, elle relève que ces fonds ont dû être utilisés pour la plus grande part pour répondre aux besoins d'urgence liés à la pandémie de Covid-19 et non aux besoins persistants d'hébergement des Gens du voyage<sup>3</sup>. Elle a en outre appris qu'en juillet 2021, un peu plus de 2,8 millions d'euros sur le budget de 15,5 millions d'euros prévu pour 2021 avaient été dépensés par les collectivités locales et que 17 des 31 collectivités locales n'avaient pas puisé dans le budget dans ce domaine<sup>4</sup>.

Si le système d'allocation des fonds a été assoupli à partir de 2020 pour permettre à toute collectivité locale de demander et de prélever des fonds à tout moment de l'année, l'ECRI regrette que peu ait été fait pour remédier aux problèmes structurels d'identification des besoins d'hébergement des Gens du voyage et garantir une plus grande responsabilisation dans l'utilisation des fonds destinés à l'hébergement des Gens du voyage<sup>5</sup>. En particulier, la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport d'experts sur l'hébergement des Gens du voyage<sup>6</sup> de juillet 2019 a été considérablement retardée et le conseil responsable du programme qui la supervise ne s'est réuni pour la première fois qu'en mars 2021. En outre, aucune des recommandations relatives au renforcement du suivi national de l'offre d'hébergement aux Gens du voyage n'a été mise en œuvre. Plus important encore, aucune amélioration majeure des conditions d'hébergement des Gens du voyage n'a été observée<sup>7</sup>.

L'ECRI encourage vivement les autorités irlandaises à intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport d'experts de 2019 sur l'hébergement des Gens du voyage et les recommandations de l'IHREC de 2021 dans ce domaine, et de le faire notamment dans le cadre de la nouvelle stratégie relative aux questions concernant les Gens du voyage et les Roms<sup>8</sup>, en cours d'élaboration, et de l'exercice d'évaluation de l'égalité, qui devrait être achevé en 2022.

Compte tenu de ce qui précède, l'ECRI doit conclure qu'en dépit de certains développements encourageants, sa recommandation n'a pas encore été mise en œuvre.

---

<sup>3</sup> Seules 16 nouvelles unités spécialement destinées à l'hébergement des Gens du voyage ont été créées ou rénovées en 2020. Pour plus de détails, voir [Joint Committee on Key Issues Affecting the Traveller Community, Traveller Accommodation - Discussion \(1 June 2021\)](#).

<sup>4</sup> <https://www.oireachtas.ie/en/debates/question/2021-07-27/627/>; [Joint Committee on Key Issues Affecting the Traveller Community, Traveller Accommodation - Discussion \(12 October 2021\)](#)

<sup>5</sup> Voir [Equality review accounts](#) publiés par l'Irish Human Rights and Equality Commission (IHREC) en juillet 2021

<sup>6</sup> Rapport d'experts sur l'hébergement des Gens du voyage, [https://researchrepository.ucd.ie/bitstream/10197/12506/2/2019\\_july\\_expert\\_review\\_group\\_traveller\\_accommodation-final\\_reportrt\\_00%20%281%29.pdf](https://researchrepository.ucd.ie/bitstream/10197/12506/2/2019_july_expert_review_group_traveller_accommodation-final_reportrt_00%20%281%29.pdf)

<sup>7</sup> Voir par exemple le [Report of the Ombudsman for Children's Office](#) (OCO), publié en mai 2021.

<sup>8</sup> La nouvelle stratégie succédera à la Stratégie nationale d'inclusion des Gens du voyage et des Roms 2017-2021 (NTRIS), qui offre un cadre d'action en ce qui concerne les questions relatives aux Gens du voyage et aux Roms.

2) *Dans son rapport sur l'Irlande (cinquième cycle de monitoring), l'ECRI recommandait vivement l'adoption d'une nouvelle législation sur le discours de haine et les infractions inspirées par la haine en consultation avec les acteurs concernés de la société civile. Il convenait de s'inspirer des RPG n° 7 et 15 de l'ECRI et d'inclure les motifs de haine suivants : race, couleur, origine ethnique/nationale, nationalité, langue, religion, orientation sexuelle et identité de genre.*

L'ECRI a été informée qu'à la suite d'une vaste consultation publique avec toutes les parties prenantes<sup>9</sup>, un nouveau projet de loi de 2021 sur la justice pénale (crime de haine) est en cours d'élaboration<sup>10</sup>. Il devrait remplacer la loi inefficace de 1989 sur l'interdiction de l'incitation à la haine dans son intégralité et prévoir de nouvelles infractions liées au discours de haine qui devraient être plus efficaces dans la pratique pour poursuivre les auteurs qui incitent délibérément ou de manière irréfléchie à la haine contre autrui sur la base d'une caractéristique protégée, à savoir la race, la couleur, la nationalité, la religion, l'origine ethnique ou nationale, l'orientation sexuelle, le genre (recouvrant expressément l'expression du genre et l'identité de genre) et le handicap. La nouvelle législation prévoira en particulier de nouvelles formes aggravées d'infractions pénales existantes lorsque ces infractions sont motivées par des préjugés contre une caractéristique protégée. Pour savoir si l'infraction est aggravée par un préjugé, le projet de loi définit une série d'« indicateurs de préjugés » et si un tribunal reconnaît le caractère haineux de l'infraction, la condamnation l'indiquera clairement et sera assortie de peines plus lourdes. Le projet de loi porte aussi sur l'apologie, la négation ou la banalisation grossière publiques du génocide. D'après les autorités irlandaises, il devrait être adopté en 2022.

L'ECRI prend note avec satisfaction de ces mesures très encourageantes ainsi que des autres initiatives prises par les autorités irlandaises en plus des mesures législatives susmentionnées, telles que la formation des forces de police, An Garda Síochána, aux infractions pénales motivées par la haine dans le cadre de la stratégie 2019-2021 pour la diversité et l'intégration<sup>11</sup>, la mise en place d'un dispositif de signalement en ligne des crimes et délits en juillet 2021<sup>12</sup> et une nouvelle définition de référence des manifestations de haine, ainsi que l'introduction de formations et d'autres mesures visant à améliorer l'enregistrement des infractions motivées par la haine et l'élaboration en cours du plan national d'action contre le racisme qui devrait être rendu public en 2022. L'ECRI note aussi que de nouvelles dispositions concernant le discours de haine et les infractions motivées par la haine en ligne sont en cours d'élaboration dans le cadre du projet de loi de 2020 sur la sécurité en ligne et la réglementation des médias. À ce sujet, l'ECRI encourage les autorités irlandaises à veiller à ce que les dispositions et les définitions figurant dans les textes respectifs soient totalement cohérentes entre elles afin d'éviter toute lacune dans la mise en œuvre face aux formes graves de discours de haine, tant en ligne que hors ligne.

Dans ce contexte, l'ECRI conclut que la recommandation a été partiellement mise en œuvre.

---

<sup>9</sup> Voir [Report on the Public Consultation 2020](#)

<sup>10</sup> [https://www.justice.ie/en/JELR/General\\_Scheme\\_Criminal\\_Justice\\_\(Hate\\_Crime\)\\_Bill\\_2021.pdf/Files/General\\_Scheme\\_Criminal\\_Justice\\_\(Hate\\_Crime\)\\_Bill\\_2021.pdf](https://www.justice.ie/en/JELR/General_Scheme_Criminal_Justice_(Hate_Crime)_Bill_2021.pdf/Files/General_Scheme_Criminal_Justice_(Hate_Crime)_Bill_2021.pdf)

<sup>11</sup> <https://www.garda.ie/en/crime-prevention/community-engagement/community-engagement-offices/garda-national-diversity-integration-unit/diversity-and-integration-strategy-2019-2021-english-v1-1.pdf>

<sup>12</sup> <https://www.garda.ie/en/reportahatecrime/>